



Séparation pacs & enfants

Par **eurydice**, le **16/03/2016** à **13:35**

Bonjour, rnrnje viens à vous car le couple que nous formons avec ma femme depuis 18 ans est actuellement en grandes difficultés. Nous sommes parents de deux filles de 8 et 6 ans. En toile de fond de ces difficultés, une incompatibilité de caractère grandissante avec les années à laquelle s'est greffée plus récemment une mutation professionnelle de ma femme de Grenoble à Paris. Le contexte conjugal n'étant pas favorable au fait que l'un d'entre nous quitte son CDI pour rester avec l'autre, nous sommes arrivés à une situation où je vis un célibat géographique la semaine pour aller rejoindre ma famille en fin de semaine par le train. La question que je me pose est la suivante: étant donnée la distance qui nous sépare (3H de train + 30 min de RER) et le fait qu'en cas de rupture du pacs je ne souhaite pas pour le bien-être de mes filles les voir séparées de leur mère quitte à souffrir de leur absence, quel type de garde des enfants me sera t'il proposé ? rnrnmerci pour vos conseils

Par **cocotte1003**, le **16/03/2016** à **14:09**

Bonjour, à voir pour la totalité des petites vacances donc moins de 10 jours et la moitié des autres vacances. Vous pouvez envisager un partage des frais de trajets, cordialement

Par **eurydice**, le **16/03/2016** à **15:49**

merci beaucoup pour votre réponse. Elle est dure à lire mais a le mérite d'être claire. Charmante perspective ... Dois-je comprendre que l'éloignement est un facteur péjoratif pour moi et qu'il m'empêchera de demander la garde de mes enfants certains week-end ?

Par **cocotte1003**, le **16/03/2016** à **17:34**

Le juge risque de ne pas être bien d'accord avec des visites le week end à cause de la fatigue des enfants, cordialement